



Liste des emplacements réservés	
1	Contournement ferré de l'agglomération lyonnaise
2	Création d'un quai
3	Elargissement du chemin de la Maladière
4	Création d'une voie entre le chemin de la Maladière et la RD 1084 (espace public et stationnement)
5	Création d'un cheminement pour relier la rue Neuve à la Grande Rue et création de logements
6	Elargissement de la route de Jalleux
7	Extension de jardins familiaux
8	Création d'une pépinière communale
9	Création d'un espace vert et de places de stationnement
10	Extension de l'école
11	Création d'un équipement public ou d'intérêt collectif à vocation sociale (café, jobé emploi, petite enfance, sécurité sociale...) ou services municipaux
12	Création d'un espace public et reconversion d'un bâtiment en locaux municipaux ou centre socio-culturel
13	Création d'un espace public

Montluel

Plan Local d'Urbanisme



5c Plan de zonage - secteur sud
Echelle: 1/ 2 500ème

Vu pour être annexé à la délibération du 30 janvier 2020

Le Maire



Agence 2BR (architectes, urbanistes, paysagistes) - 582 allée de la Sauvegarde - 69009 LYON
Tel: 04.78.83.61.87 - Fax: 04.78.83.64.62 - Email: agence@2br.fr - www.agence-2br.fr

Légende

ZONAGE

- UA vb : centre historique de la ville basse
- UA p : secteur des pentes
- UA a : abords du centre-bourg
- UB a : zone urbaine mixte et périphérique
- UB b : zone urbaine à dominante d'habitat collectif
- UC : zone à vocation commerciale
- UD : secteurs pavillonnaires peu denses et hameaux périurbains
- UE : zone destinée à des équipements d'intérêt collectif et des services publics
- UEL : zone d'équipements sportifs et de loisirs
- UX : zone d'activités économiques et industrielles
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Na : zone naturelle de valorisation des abords de rivières
- Nm : zone protégée de la Motte

PRESCRIPTIONS

- Alignement d'arbres à préserver (article L 151-23 du CU)
- Cheminement piéton à conserver ou à créer
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale
- Linéaire de renforcement commercial
- Patrimoine bâti à protéger (article L 151-19 du CU)
- Élément ou ensemble végétal à préserver (article L 151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé
- Secteur en attente d'un projet d'aménagement global
- Emplacement réservé (article L 151-41 1° et 2°) du CU

INFORMATIONS

- Zone Natura 2000
- Zone humide

0 100 200 m

